

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE

VILLE D'OSNY

DECISION N° : **137.06.2026**

OBJET : **Contrat avec la SARL Animals&co pour exposition et spectacles à l'occasion de la Saint Fiacre dimanche 13 septembre 2026.**

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code général des collectivités territoriales notamment son article L.2122-22,

VU la délibération 093.03.2026 du Conseil Municipal du 21 mars 2026 portant délégation d'une partie de ses attributions au maire conformément à l'article L.2122-22 du C.G.C.T,

VU la proposition de contrat de la SARL Animals&co, relative à l'exposition et aux spectacles ci-annexée,

Considérant la volonté de la ville de proposer des animations dans le cadre de la Saint-Fiacre.

DECIDE :

Article 1 :

De signer le contrat de prestations de services avec la SARL Animals&co, domiciliée 4 boulevard Robert 95270 Luzarches, représentée par Frederique FLAESCH relatif à une exposition de rapaces, deux spectacles avec sonorisation (horaires à définir) et d'une initiation auprès des spectateurs avec la présence de 3 fauconniers et de 7 oiseaux sur la journée.

Article 2 :

Les prestations se dérouleront dans le parc de Grouchy à Osny le dimanche 13 septembre 2026.

Article 3 :

DIT que la dépense en résultant d'un montant de 2 520 € nets sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2026 de la commune.

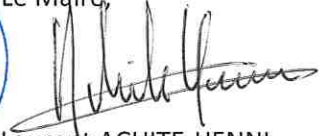
Article 4 :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'Etat.



Fait à OSNY, le **12 JUIN 2026**

Le Maire,


Laurent ACHITE-HENNI

Contrat de prestation de service

ENTRE

COMMUNE D'OSNY, sise 14 rue William Thornley, Parc de Grouchy 95520 Osny, représentée par M. Laurent ACHITE-HENNI, en sa qualité de maire.

CI-APRÈS DÉNOMMÉ « **L'ORGANISATEUR** » D'UNE PART, ET

La SARL ANIMALS&CO domiciliée 4 boulevard Robert 95270 Luzarches, représentée par Frederique FLAESCH, en qualité de Directeur.

CI-APRÈS DÉNOMMÉS « **LE PRESTATAIRE** »

D'AUTRE PART, IL EST CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : OBJET

Le prestataire s'engage à assurer une exposition de rapaces, deux spectacles avec sonorisation (horaires à définir) et d'une initiation auprès des spectateurs. Présence de 3 fauconniers et de 7 oiseaux sur la journée du dimanche 13 septembre 2026 dans le parc de Grouchy à Osny.

Article 2 : OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR

L'organisateur assurera le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de l'ensemble de son personnel attaché à la manifestation.

L'organisateur mettra à disposition le matériel nécessaire au bon déroulement indiqué sur la fiche technique fourni par le prestataire (Annexe 1).

Article 3 : OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

Le prestataire est responsable des formalités et règlements de ses propres charges sociales et fiscales.

Le prestataire prendra en charge les assurances, les frais de transport du matériel, les frais de voyage et de séjour attachés à la manifestation.

Article 4 : Prix de la prestation

La commune s'engage à verser au prestataire, en contrepartie de sa prestation, la somme de 2 520 € T.T.C. (deux mille cinq cent vingt euros toutes taxes comprises) Annexe 2.

Le règlement sera effectué par mandat administratif dans un délai de 30 jours à réception de la facture.

Article 5 : Assurances

Le prestataire est tenu responsable de la bonne assurance contre tous les risques y compris lors du transport de son personnel, des animaux et de tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

Le prestataire déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'animation à la date de la manifestation.

Article 6 : Annulation du contrat

Le présent contrat serait suspendu de plein droit pour des raisons réputées de force majeure sans qu'aucune indemnité ne soit versée à l'une ou l'autre des parties.

En cas de suspension du contrat pour report de la prestation, l'organisateur et le prestataire examineront tout d'abord les possibilités de report de la date de la prestation.

Si aucune solution de report n'est rendue possible pour les parties, il est convenu que dans ces conditions spécifiques :

Un accord amiable sera recherché qui tendra à préserver la solidarité professionnelle d'une part et les équilibres budgétaires du prestataire et de l'organisateur d'autre part. Aucun droit d'auteur ne sera dû au titre de cette indemnisation.

Hormis pour les cas précités de Force majeure, et après épuisement de toutes recherches de solutions amiables de report, toute annulation du fait de l'une des parties entraînera pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés et sur justificatif par cette dernière.

Article 7 : Compétence juridique

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Pontoise, mais seulement après épuisement des voies amiables.

Date :

Pour le **PRESTATAIRE**
Le Directeur

Pour l'**ORGANISATEUR**
Le Maire



Frederique FLAESCH

Laurent ACHITE-HENNI

ANNEXE 1

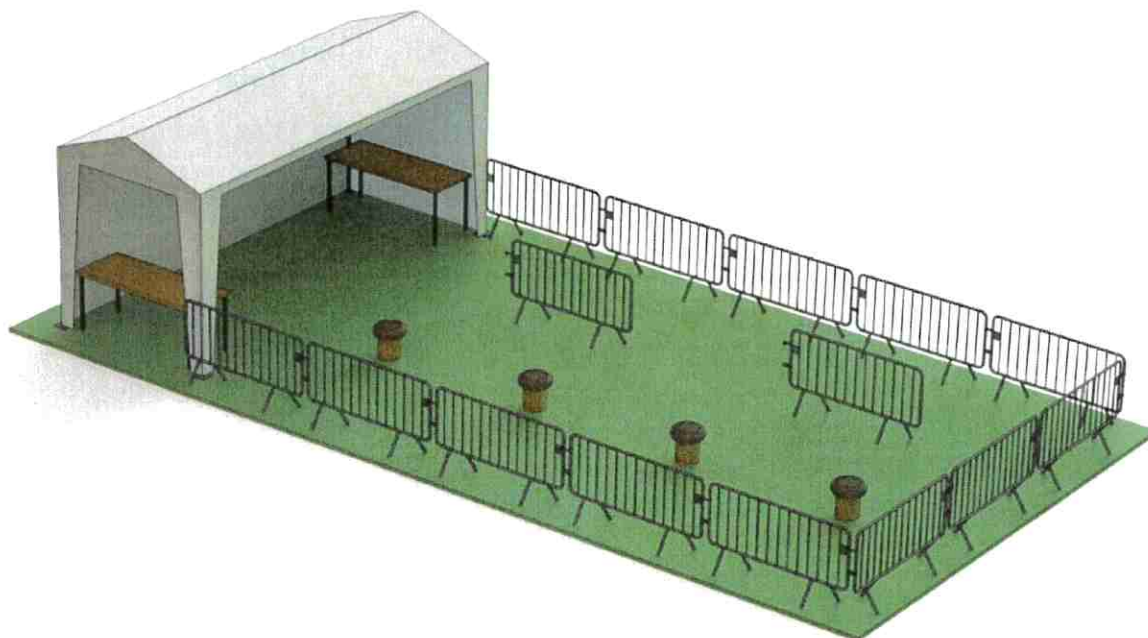
Fiche technique et éléments à prévoir :



- **Parking** : Une place de stationnement à proximité du stand d'exposition.
- **Stand d'exposition** : Espace de 6 m x 12 m situé sur l'aire de vol ou à proximité immédiate.
- **Sécurité** : 16 barrières de type Vauban pour délimiter le stand et assurer la sécurité des oiseaux et du public.
- **Abri** : Un barnum couvert et fermé sur deux côtés (voir plan) pour protéger le matériel d'exposition. En cas de pluie, les oiseaux peuvent se produire en intérieur ou entre les averses.
- **Mobilier** : Deux tables et trois chaises.
- **Sonorisation** : Micro HF sans fil (casque préféré). Si vous n'avez pas de système de sonorisation, nous pouvons vous en fournir une (voir devis pour tarifs). Notre sonorisation est mobile sans fil, 145 watts (300 personnes maximum).

Aire de vol : 10 m x 10 m minimum délimitée par des barrières de ville.

- **Proximité des obstacles** :
 - Lignes à haute tension à moins de 500 m.
 - Autoroutes et routes à fort trafic à moins de 500 m, sauf en cas d'interruption de la circulation pendant les spectacles.
 - Autres obstacles à moins de 500 m.
- **Réduction des nuisances sonores** : Ne pas installer le stand ou l'aire de vol près de sources sonores importantes (tirs de canon, manèges, feux d'artifice, etc.).
- **Sécurité des activités environnantes** : Éviter toute proximité avec des activités dangereuses (tir à l'arc, ball-trap, etc.) et éviter la présence proche d'animaux (chevaux, basse-cour, autres animaux...). Limiter l'accès aux chiens, aux vélos et trottinettes...
- **Éviter les objets volants pendant les spectacles** : Montgolfières, cerfs-volants, drones, ballons... etc.
- **Parking hôtel** : Une place de parking sécurisée à proximité de l'hôtel, fermée ou gardée pendant la nuit (si un hôtel est prévu).



DEVIS



N° D2026-0408

VILLE D'OSNY

France

LUZARCHES, le 05/02/2026

À l'attention de : Mme Isabelle FERRY

Objet : Saint Fiacre - Château de Grouchy - Dimanche 13/09/2026

Description	Qté	Prix unitaire (HT)	TVA	Montant (HT)
Mise à disposition Exposition rapaces Préparation des oiseaux 3 fauconniers 7 oiseaux sur une journée . Les fauconniers seront costumés selon le thème. Deux spectacles (Horaires à définir ensemble), pendant la journée ou à l'issue du spectacle : Atelier initiation les spectateurs à qui nous prêtons un gant. Le stand d'exposition devra être proche de l'air de vol délimiter par des barrières ou banderoles.Une place de parking sécurisée. A PREVOIR A NOTRE DISPOSITION: *Voir fiche technique. Une place de parking proche du stand. d'exposition. Repas et boissons des fauconniers.	1	1 900,00 €	20,0%	1 900,00 €
Sonorisation Mobile 145 watts (200 personnes max)	1	200,00 €	20,0%	200,00 €
Total HT				2 100,00 €
Base 2 100,00 € Montant TVA (20%)				420,00 €
Total TTC				2 520,00 €